Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251215-2025_12_02-DE

Délibération n°2025-12-02

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
10/12/2025
Date d'affichage :
10/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 15 décembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Philippe DARCEL (donne procuration à Mickaël HERRMANN), Rachel LE BORGNE (donne procuration à Christine GAILLARD) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : TARIFS 2026

Mme Florence HERVE, conseillère déléguée aux Finances, indique qu'il convient de voter les tarifs 2026 des services publics communaux.

La Commission Finances propose une augmentation des tarifs de + 1 % pour l'année 2026.

Les tarifs périscolaires seront revus en juin 2026, pour une application au 1er septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de voter les tarifs applicables au 1er janvier 2026 tels que joints en annexe,
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE